



Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 045-214503088-20250612-DEC2025_058-CC



**DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2025-058
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Signature de l'avenant n°12-02 - Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°12 – CVC Plomberie

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 4 donnant délégation à Monsieur le Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et services, à 100 000 € HT et s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu la délibération du Conseil municipal n°94-23 portant attribution du marché de travaux pour le lot n°12 CVC – Plomberie dans le cadre de la construction d'un équipement de la petite enfance,

Considérant que les bouches de ventilation initialement proposées par l'entreprise ne correspondaient pas aux exigences architecturales définies par la maîtrise d'œuvre et qu'il convient donc de les remplacer,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°12-02 avec l'entreprise IDEX ENERGIE située à Boulogne-Billancourt (92), prévoyant une plus-value à hauteur de 1 458,00€ HT, soit une évolution de 0,61% du montant du marché.

Article 2 : D'indiquer que le nouveau montant total du marché s'établit à 240 779,24€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 12 juin 2025

Le Maire
Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publication numérique le : **19 JUIN 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

AAPC n°2023-002
Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

LOT 12 – CVC - Plomberie

AVENANT N°12-02

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY

20 place François Mitterrand 45400 SEMOY
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

IDEX ENERGIE (ex CISNERGIE)

72 avenue Jean-Baptiste Clément
92513 BOULOGNE-BILLANCOURT
SIRET : 315 871 640 01991

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 12 – CVC - Plomberie

■ **Date de la notification du marché public : 26/12/2023**

■ **Durée d'exécution du marché public : 16 mois**

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 239 000,00€
- Montant TTC : 286 800,00€

■ **Montant du marché suite à l'avenant n°07-01 :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 239 321,24€
- Montant TTC : 287 185,49€

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Remplacement des bouches de ventilation de forme carrée par des bouches de type BRSI, de forme ronde, plus discrètes et conforme aux attentes esthétiques du projet.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 458,00€
- Montant TTC : 1 749,60€
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,61%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 240 779,24€
- Montant TTC : 288 935,09€

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A GAMES....., le 19/06/2025 ..

Signature du titulaire,

IDEX ENERGIES
7 Impasse du Petit Sany
45140 Ormes
Tél. : 02.38.86.18.33
Siret : 315 871 640 01991

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SEMOY....., le 12/06/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,
Laurent BAUDE

